

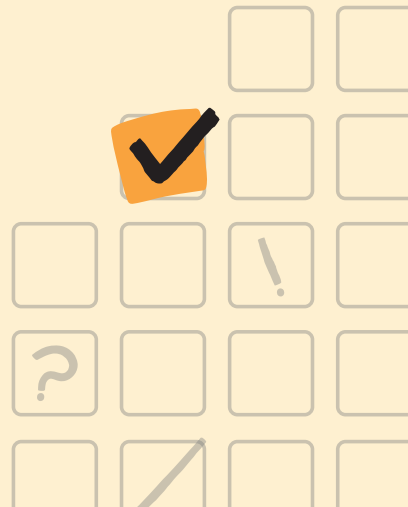
# Lussier



Corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec

Programme d'assurance  
pour les **membres de la CMEQ**

**Bien assuré, mieux protégé!**





**Chez Lussier, nous connaissons très bien les réalités de votre industrie. Nous prenons le temps de bien évaluer vos besoins afin de vous proposer des solutions adaptées.**

### **Un service personnalisé**

Un courtier attitré s'occupe personnellement de votre dossier et met son expertise à votre service afin de vous proposer des solutions d'assurance convenant à votre situation.

### **Un sinistre ? Pas de panique !**

Un service des sinistres joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

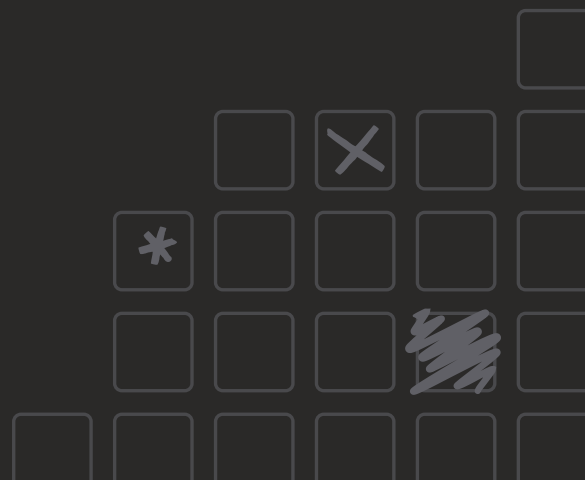
Une équipe de spécialistes en règlement de sinistres vous conseille pour présenter votre déclaration de sinistre et, au besoin, intervient pour vous auprès de l'assureur.

### **Des demandes particulières ?**

Nos courtiers les évalueront et négocieront pour vous auprès de notre réseau d'assureurs les protections les plus avantageuses au meilleur prix.

66 Lussier a mis sur pied une équipe multidisciplinaire dédiée au service des membres de la CMEQ. Les membres de l'équipe sont des experts dans leur domaine respectif,

**demandez-leur conseil.**




# Assurance des entreprises et cautionnement

## Responsabilités civiles, erreurs et omissions, malfaçons...

<b>Responsabilité civile générale</b>	Couvre les accidents entraînant des blessures corporelles ou des dommages matériels.	Disponible de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$
<b>Responsabilité civile complémentaire umbrella</b>	Couvre les accidents entraînant des blessures corporelles et des dommages matériels pour une somme excédant la limite de l'assurance de responsabilité civile générale.	Disponible jusqu'à 5 000 000 \$ en excédent de 5 000 000 \$ de responsabilité civile
<b>Responsabilité civile des locataires</b>	Couvre les accidents entraînant des dommages aux bâtiments loués par l'assuré.	1 000 000 \$ inclus sans frais Garantie généralement disponible en option ailleurs
<b>Travaux maritime et aéronautique</b>	Assure la responsabilité (normalement exclue) pour les travaux effectués sur les lieux d'un aéroport et/ou sur des bateaux.	Disponible sur demande 
<b>Risque de pollution</b>	Assure en cas de pollution chez des tiers causée par l'assuré.	Garantie de 500 000 \$
<b>Produits et opérations complétés pour actes antérieurs (entrepreneur mettant fin à ses activités)</b>	Protège l'entrepreneur qui cesse son exploitation contre les poursuites relatives à des travaux antérieurs. Permet de protéger la compagnie qui a cessé ses activités et qui conserve des actifs.	
<b>Erreurs et omissions</b>	Élaborée spécifiquement pour les maîtres électriciens, protège contre les erreurs et les omissions ne résultant pas obligatoirement d'un accident (ex. : fonctionnement inadéquat).	Incluse sans frais pour des montants d'assurance de base <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 000 \$ par sinistre</li> <li>• 100 000 \$ par période d'assurance</li> </ul> Des montants d'assurance additionnels sont disponibles 
<b>Responsabilité de malfaçon</b>	Assure les frais reliés à la reprise de travaux non conformes aux spécifications écrites.	Jusqu'à 100 000 \$ par sinistre et 200 000 \$ annuellement 
<b>Garantie relative aux systèmes d'alarme et autres systèmes deprotection</b>	Protège les entrepreneurs qui installent des systèmes de protection (alarme, carte d'accès, télésurveillance, etc.) en cas de défaut de fonctionnement des systèmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite disponible : jusqu'à 2 000 000 \$</li> <li>• La garantie couvre également les frais de défense</li> </ul> 
<b>Garanties matériels loués</b>	Protection pour les équipements loués à court terme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 000 \$ de base inclus par année</li> <li>• Limite additionnelle disponible</li> </ul>
<b>Biens sous soin, garde ou contrôle</b>	Assure la responsabilité de l'assuré pour les biens qui lui sont confiés ou sur lesquels il travaille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 000 \$ sans frais</li> </ul>

# Assurance des entreprises et cautionnement

## Les assurances des biens

<b>Assurance des biens</b>	Assure les bâtiments, la marchandise, les équipements de bureau, les systèmes informatiques, les frais supplémentaires et les comptes-clients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formule « tous risques sauf »</li> <li>Inclus sans frais : tremblement de terre, inondation et interruption de services (50 000 \$)</li> </ul> <b>GRATUIT</b> : perte d'exploitation réelle subie (25 % du chiffre d'affaires)
<b>Matériel d'entrepreneur</b>	Assure vos outils et votre équipement partout : dans votre établissement, dans les véhicules, chez vos clients.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune dépréciation pour les 5 premières années sur les équipements de plus de 2 500 \$ (achetés neufs)</li> <li>Protection de base sur les équipements loués (maximum 50 000 \$)</li> </ul>
<b>Assurance bris de machines</b>	Assure les dommages aux équipements sous pression (chaudières), mécaniques, électriques et le bris de tout équipement assuré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même montant d'assurance que l'assurance sur les biens</li> <li>Protection de base</li> </ul>
<b>Risque d'installation</b>	Assure les matériaux (installés ou non) qui sont sur un chantier ou en transport dans le cadre de l'exécution d'un contrat. La main-d'œuvre est aussi assurée si les matériaux touchés doivent être réinstallés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limite d'assurance par emplacement</li> <li>Formule « tous risques sauf »</li> </ul> 
<b>Assurance automobile</b>	Assure les véhicules de l'entreprise et les véhicules privés des dirigeants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Franchise unique</li> <li>Responsabilité civile : 2 000 000 \$</li> <li>Aucune franchise : délit de fuite et perte totale</li> <li>Avenant de protection additionnel sans frais :               <ul style="list-style-type: none"> <li>FAQ 20 : sans limite journalière : 3 000 \$</li> <li>FAQ 27 : 50 000 \$ - FAQ 34 : 15 000 \$</li> <li>FAQ 21 B sans ajustement</li> </ul> </li> </ul>
<b>Assurance contre le vol</b>	Protège contre la malhonnêteté des employés, le vol d'argent et autres titres, à l'intérieur comme à l'extérieur de lieux.	Diverses limites disponibles

## Service de cautionnement exclusif à Lussier

### Assurance des biens

- Économie annuelle de 750 \$ des frais d'émission des cautionnements de soumissions.
- Escompte de plus de 25 % sur les frais d'émission des cautionnements d'exécution, gages, matériaux et services, etc.

## Assistance juridique illimitée et gratuite

Permet de parler à un avocat de vos affaires, sans limite d'appel et de temps. Gratuit pour les participants au programme, assurés par Northbridge.







**Depuis 1987, la CMEQ et Lussier sont partenaires  
afin d'offrir aux membres des assurances exclusives  
et de grande qualité à des prix compétitifs !**

Appelez-nous pour une soumission gratuite.

**Lussier**

Cabinet de services financiers  
1 877 807-3756

Lussier.co